

Communiqué de presse

100 000 nouveaux contrats en alternance en 2021

Année record pour les entreprises du commerce

Paris, le 21 février 2022. L'Opcommerce a financé 100 575 nouveaux contrats en alternance en 2021, soit une augmentation de 49 % par rapport à 2020 et de 130 % par rapport à 2019, date d'entrée en vigueur de la réforme de l'apprentissage, initiée par la loi Avenir professionnelle du 5/09/2018.

En 2021, 8 nouveaux contrats en alternance sur 10 sont des contrats d'apprentissage (ils étaient 7 sur 10 en 2020), ce qui représente 81 852 contrats d'apprentissage, contre 46 929 en 2020, soit une augmentation de 74 % par rapport à l'année dernière.

Les 20 branches professionnelles du commerce réunies au sein de l'Opcommerce représentent ainsi, à elles seules, 11,4 % des nouveaux contrats d'apprentissage signés en France en 2021.

Le nombre de nouveaux contrats de professionnalisation affiche une baisse de 8 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente 18 723 contrats de professionnalisation en 2021, contre 20 459 en 2020.

Au total, 2 131 organismes de formation ont été mobilisés en 2021 pour mettre en œuvre les formations en alternance dans les entreprises du commerce, dont 1 685 Centres de formation d'apprentis (CFA).

Répartition par taille d'entreprise

58 % des contrats d'apprentissage sont conclus dans les entreprises de moins de 49 salariés, dont 41 % dans les entreprises de moins de 11 salariés. Viennent ensuite les entreprises de 300 salariés et plus (31 %) et les entreprises de 50 à 299 salariés (11 %).

A l'inverse, le contrat de professionnalisation arrive en tête dans les entreprises de 300 salariés et plus (45 %), suivies par les entreprises de moins de 49 salariés (41 %) et de 50 à 299 salariés (14 %).

Répartition par niveau de certification visé

La montée en puissance de l'apprentissage dans les entreprises du commerce concerne tous les niveaux de formation de façon très égalitaire. En 2021, les bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage visent :

- à 34 % une certification de niveau 3 et 4 (CAP, BEP, BAC)
- à 33 % une certification de niveau 5 (BTS, DUT)
- à 33 % une certification de niveau 6 et 7 (Licence, Master)

La part des certifications de niveau 3 et 4 connaît la plus forte hausse en 2021 (+ 122 %), suivie par les certifications de niveau 5 (+ 46 %) et de niveau 6 et 7 (+ 45 %).

Du côté des contrats de professionnalisation, les CQP (Certificats de qualification professionnelle) et les reconnaissances CCN représentent 64 % des certifications visées par les bénéficiaires. Viennent ensuite les certifications de niveau 3 et 4 (16 %), de niveau 6 et 7 (13 %) et de niveau 5 (7 %).

Top 5 des formations suivies

- Contrat d'apprentissage
 - 1/ BTS Management commercial opérationnel (MCO) / Niveau 5
 - 2/ Titre professionnel Employé commercial en magasin / Niveau 3
 - 3/ Bac Pro Métiers du commerce et de la vente / Niveau 4
 - 4/ CAP Equipier polyvalent du commerce / Niveau 3
 - 5/ BTS Opticien lunetier / Niveau 5
- Contrat de professionnalisation
 - 1/ CQP Employé de commerce
 - 2/ Titre professionnel Employé commercial en magasin / Niveau 3
 - 3/ BTS Management commercial opérationnel (MCO) / Niveau 5
 - 4/ Reconnaissance CCN Employé commercial
 - 5/ Licence professionnelle Optique / Niveau 6

Top 5 des branches professionnelles

Tous contrats confondus, la branche Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) arrive largement en tête des secteurs ayant le plus recours aux contrats en alternance.

- 1/ Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) : 39 %
- 2/ Commerce de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers : 11%
- 3/ Commerces de détail non alimentaires : 8 %
- 4/ Optique-Lunetterie de détail : 6 %
- 5/ Entreprises de la filière Sport-Loisirs : 5 %

Top 5 des Régions

L'Ile-de-France reste en tête des régions dans lesquelles les entreprises du commerce embauchent le plus de jeunes en contrat en alternance :

- Ile-de-France : 22 %
- Hauts-de-France : 11 %
- Auvergne Rhône-Alpes : 10 %
- Occitanie : 10 %
- Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes Côte d'Azur : 8 %

Commentant cette annonce, **Véronique ALLAIS, Présidente de l'Opcommerce**, déclare :
« *Les 94 000 entreprises adhérentes à l'Opcommerce emploient plus de 11 % des nouveaux contrats d'apprentissage signés en France en 2021, tous secteurs d'activité confondus. C'est une année record pour le commerce qui a toujours été, et reste plus que jamais, un secteur fortement intégrateur de jeunes. Depuis deux ans, nos entreprises ont bien répondu présent dans un contexte de crise sanitaire. Il faut toutefois souligner le rôle des aides exceptionnelles de l'Etat dans cette dynamique, que nous comptons bien entretenir en 2022* ».

Pour sa part, **Chrystelle DERRIEN, Vice-Présidente de l'Opcommerce**, ajoute : « *Cette formidable progression de l'apprentissage profite à l'ensemble des niveaux de formation, du CAP au bac +5. Preuve que tous les profils et tous les projets professionnels ont leur place dans les entreprises du commerce. Et n'oublions pas que le contrat de professionnalisation reste un précieux outil de qualification des jeunes pour les branches professionnelles, même s'il perd du terrain par rapport à l'apprentissage* ».

A propos de l'Opcommerce

L'Opcommerce est l'opérateur Alternance-Compétences de 20 branches professionnelles* du commerce, qui rassemblent 94 000 entreprises et 1,7 million de salariés. L'Opcommerce compte 380 collaborateurs, répartis dans les 13 régions métropolitaines, qui accompagnent en proximité la performance des entreprises, contribuent à l'évolution professionnelle des salariés et à l'insertion professionnelle des jeunes.

En savoir + : www.loppcommerce.com

Contact Presse

Philippe ANDREANI - Tél. : 06 69 05 77 16 - pandreani@loppcommerce.com

**Bricolage ; Commerce à distance ; Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) ; Commerce de détail alimentaire non spécialisé ; Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie ; Commerce succursaliste de la chaussure ; Commerce succursaliste de l'habillement ; Commerces de Détail Non Alimentaires ; Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager ; Coopératives de consommateurs ; Entreprises de distribution, importation, exportation en chaussures, jouets, textiles et mercerie ; Entreprises de la filière Sports-Loisirs ; Grands magasins et Magasins populaires ; Import-Export et commerce international ; Jardineries et graineteries ; Métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé ; Négoce de l'ameublement ; Optique-lunetterie de détail ; Papeterie et fournitures informatiques ; Professions de la photographie.*